

PROCES VERBAL DE CONSTATATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT et le SEPT JUILLET et le VINGT ET UN JUILLET et le VINGT QUATRE AOUT

À LA DEMANDE DE

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN, dont le siège social est situé 3 Avenue de la Gare à MIMIZAN (40200), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social Élisant domicile en mon étude,

Partie requérante qui nous expose

Qu'ils ont apposé six panneaux sur les berges du « Courant » à Mimizan plage dans le cadre d'une enquête publique le 6.07.2020.

Que la pose de ces panneaux a été déterminée aux endroits où les travaux les plus importants vont être mis œuvre.

Qu'il convient de les constater.

Qu'ils requéraient mon ministère aux fins de le constater sur place, et ce pour la sauvegarde de leurs droits présents et à venir.

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Virginie MAURY, Huissier de Justice associée au sein de la SELARL MAURY Virginie au capital de 100000 euros, société titulaire d'un Office d'huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de MONT DE MARSAN, dont le siège social est sis Domaine de Julie, 19 Impasse Honoré de Balzac 40200 MIMIZAN soussignée,

Me suis transportée, sis Avenue du Courant 40200 MIMIZAN, où étant, j'ai vu, vérifié et constaté ce qui suit :

J'AI CONSTATE CE QUI SUIT :

I)- le 07 juillet 2020

Nous nous rendons sur la digue Sud, après le pont sur la droite.

Sur l'accès piétonnier, nous constatons qu'est installé un panneau pour une enquête publique unique du 21 juillet au 21 août. Enquête publique unique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant une demande de dérogation à l'interdiction de destruction / dégradation d'espèces protégées et de leurs habitats et une demande d'autorisation environnementale concernant le confortement des ouvrages et des berges du courant de MIMIZAN et la concession d'utilisation du domaine public maritime.





Ce premier panneau est situé au point GPS 44°12'39" N-1°17'45" O.
Il est bien au format A2

Le titre enquête publique est bien en caractère gras

Les lettres sont en noires sur fond de couleur jaune conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.



5



6



7

Le second panneau est situé le long de la berge du courant sur la digue Nord. Il est lui aussi bien visible et lisible depuis la voie publique. Il est semblable en tous point au panneau n°1



8



9



10

Panneau numéro 3, en face de l'hôtel SINGLE FIN. Situé GPS 44°12' 34"N -1°17'32"O.

Il est semblable en tous point au panneau n°1

Il est bien au format A2

Le titre enquête publique est bien en caractère gras

Les lettres sont en noires sur fond de couleur jaune conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.



11



12



13



14



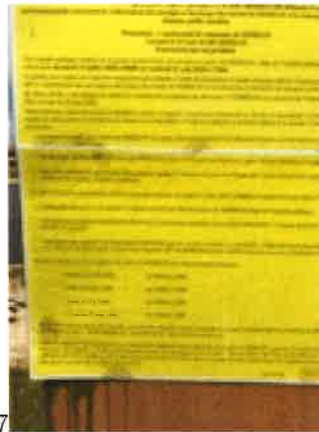
15



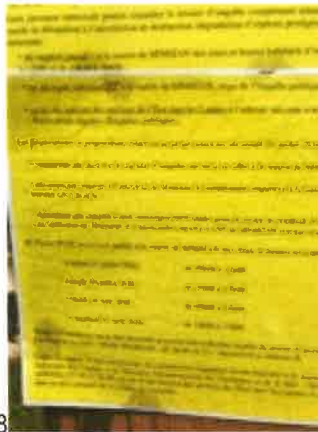
16



17



18



19



20

Panneau numéro 4 : devant le port, sur fond jaune visible et lisible depuis la voie publique.

Au-devant de la promenade. GPS 44 12'-30" N-1°17'22"O.

Il est bien au format A2

Le titre enquête publique est bien en caractère gras

Les lettres sont en noires sur fond de couleur jaune conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.



21



22



23



24



25



Panneau numéro 5, le long du courant devant la résidence Les Pêcheurs . On note que les dimensions du panneau sont bonnes, il s'agit bien de l'affiche sur fond de couleur jaune, les écritures sont satisfaisantes. Il est visible et lisible depuis la voie publique.

Il est bien au format A2

Le titre enquête publique est bien en caractère gras

Les lettres sont en noires sur fond de couleur jaune conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.



26



27

Sixième panneau : accès par l'Avenue du Parc d'hiver. Accès par le chemin public entre la rue du Parc d'hiver et le courant. Au niveau de la plage Poste du Courant, sur la bande de foncier appartenant à la commune de Mimizan, on constate la présence d'un panneau d'enquête publique unique identique aux autres. GPS 44°12'25" N 1°16'50"O.

Il est bien au format A2

Le titre enquête publique est bien en caractère gras

Les lettres sont en noires sur fond de couleur jaune conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.



28



29



30



31



32



33

II)- le 21 juillet 2020

Sur les lieux, soit, le 21 juillet 2020, je constate toujours la présence de ces mêmes panneaux d'enquête publique qui sont toujours visibles et lisibles depuis la voie publique.

III)- le 24 août 2020

Sur les lieux, soit, le 24 août 2020, je constate toujours la présence de ces mêmes panneaux d'enquête publique qui sont toujours visibles et lisibles depuis la voie publique.

Ayant terminé ma mission, je me suis retirée pour dresser le présent procès-verbal de constat qui servira ce que de droit.

Je joins au présent procès-verbal de constat, 33 photos prises par moi, Huissier de Justice, sur place et numérotées de 1 à 33

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 5 pages pour servir et valoir ce que de droit.

ACTE SOUMIS À LA TAXE FISCALE

SELARL
MAURY Virginie
Domaine de Julie
19 Imp Honoré de Balzac- BP 11
40201 MIMIZAN CEDEX
Tél : 05.58.09.03.48

huissier.mimizan@gmail.com
Paiement CB sécurisé sur
www.huissier-selarlmaury.fr

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

PV DE CONSTAT (R)

L'An DEUX MILLE VINGT le VINGT QUATRE AOUT

A LA DEMANDE DE :

Communauté de Communes de MIMIZAN , inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 244000543 dont le siège social est situé Collectivité Territoriale, 3 avenue de la Gare à MIMIZAN (40200), agissant poursuites et diligences de son représentant légal Monsieur FORTINON François-Xavier, domicilié en cette qualité audit siège social

CONSTAT A

40200 MIMIZAN PLAGE

La copie du présent acte comporte 6 feuilles.

Me Virginie MAURY



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	645,00
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	652,67
TVA 20,00%	130,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	
T.T.C.	798,09

Acte soumis à la taxe forfaitaire

